

Monsieur le Bourgmestre
3, Kierchewee
L-6850 MANTERNACH

Je soussigné(e) (nom – prénom)
demeurant à (code postale – localité)
rue et numéro e-mail
Tél. Fax

Demande la délivrance d'une autorisation pour travaux de moindre envergure définis au dossier ci-joint :

Spécification de la nature des travaux:.....

- ☐ réalisation et transformation de dépendances d'une surface construite brute inférieure à 15m²,
- ☐ transformation de façades (constructions situées hors secteur protégé de type « environnement construit »), telles que la création de nouvelles ouvertures ayant une surface inférieure à 5% par façade concernée,
- ☐ transformation de toitures (constructions situées hors secteur protégé de type « environnement construit »), y compris le cas échéant, la réalisation de fenêtres situées dans le plan de la toiture (type Velux),
- ☐ transformation de l'intérieur d'une construction ne portant pas atteinte à la structure portante du bâtiment et dont la surface construite brute est inférieure à 200m²,
- ☐ démolition de constructions situées hors secteur protégé de type « environnement construit » dont les gabarits hors œuvre concernés disposent d'un volume inférieur à 1.000 m³,
- ☐ réalisation et transformation de murs et clôtures en limite de parcelles et à moins de 2,00m des limites de parcelles y compris la plantation d'arbres et de haies.
- ☐ remblais / déblais qui génèrent une alternation en volume entre le terrain naturel et le terrain remodelé inférieur à 50m³,

À entreprendre sur un terrain sis à : (code postale – localité)
rue et numéro
ce terrain figure au cadastre sous le numéro section
surface bâtie en m² Volume bâti en m³

Les travaux seront effectués par ☐ moi-même ☐ l'entreprise

Début des travaux

....., le

Signature du demandeur :

Personne de contact:

Marc LOMMER Tél. 710 172 24 E-mail : technique@manternach.lu

1. Contenu du dossier relatif à la demande d'autorisation pour travaux de moindre envergure

La demande d'autorisation pour travaux de moindre envergure doit contenir au moins les informations et documents suivants :

- un formulaire « demande d'autorisation pour travaux de moindre importance » dûment rempli, daté et signé,
- un extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1 :2.500 ou 1 :1.250,
- un plan d'implantation à l'échelle 1 :500 ou 1 :250 indiquant les dimensions extérieures des travaux, les hauteurs des corniches, faîtes, murs et clôtures, et leurs reculs par rapports aux limites, constructions existantes, et voiries les plus proches,
- les matériaux et couleurs utilisés, référence NCS suivant PAP-QE
- en cas de construction hors-sol, une coupe à l'échelle 1:500 ou 1 :250, reprenant les dimensions principales.

Tout document mentionné ci-dessus doit être fournis à l'Administration communale en double exemplaire, plié au format A4 et porter un cartouche indiquant la date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.

2. Quand doit-on demander une permission de voirie

Si vous comptez construire ou faire des transformations quelconques le long des routes de l'Etat et ceci à moins de 10m le long des Chemins Repris et de 25m le long des Routes Nationales à compter à partir de la limite postérieure du trottoir, vous nécessitez une permission de voirie auprès du Ministère des Travaux Public, qui est à demander à :

Administration des Ponts et Chaussées
Service régional de Grevenmacher
99, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher
Tél.: 28 46 2500